



Dispositif de traitement des réclamations et de médiation

Réclamations

Le réclamant est invité à formaliser son mécontentement au moyen d'une réclamation écrite s'il ne peut lui être donnée immédiatement entière satisfaction.

La personne en charge du traitement des réclamations au sein du cabinet **DF COURTAGE PLUS SIMPLYASSUR** est : **FATRAS**
Adresse : **118 rue de la Faïencerie 62400 BETHUNE**
Mail : **david.fatras@nousassurons.com**

Le cabinet accuse réception de la réclamation au plus tard sous dix jours (10 jours), excepté si le professionnel répond par écrit à la réclamation dans le délai susmentionné.

Ce traitement ne peut excéder les deux mois à compter de l'envoi de la première manifestation écrite d'un mécontentement.

Au cas où votre insatisfaction demeurerait à l'issue de la réponse apportée à la réclamation, vous disposez de la possibilité de saisir gratuitement un médiateur indépendant.

Médiation

Le médiateur est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable, directement introduite auprès de nos services.

Le médiateur peut être saisi à l'issue d'un délai de deux mois à compter de l'envoi initial de la première réclamation écrite.

Le médiateur au sein du cabinet est : La Médiation de l'Assurance. Vous pouvez déposer un dossier par courrier à l'adresse postale : La Médiation de l'Assurance, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou par mail à l'adresse le.mediateur@mediation-assurance.org, sinon via le site internet : www.mediation-assurance.org/